

Zeitschrift:	Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Herausgeber:	Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band:	27 (1969)
Heft:	4
Artikel:	Réflexions sur la doctrine syndicale
Autor:	Suter, Eugène
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-136482

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Réflexions sur la doctrine syndicale

Eugène Suter,
Genève

PRÉAMBULE

Rares sont les personnes qui n'ont jamais entendu parler du syndicat; paradoxe de la vie moderne, très peu d'entre elles connaissent le syndicalisme.

Qu'est-il ? D'où vient-il ? Où va-t-il ?

Le marxisme et le syndicalisme, comme toutes les activités ou philosophies humaines contemporaines d'ailleurs, suscitent des révisions plus ou moins déchirantes, des contestations passionnées dont les étudiants n'ont pas le monopole.

Le syndicalisme accuse des différences de conception assez profondes à l'intérieur même des pays dits socialistes tels que la Chine, l'U.R.S.S., la Yougoslavie, sans parler de la Tchécoslovaquie d'avant Husak, bien que l'organisation unique et une sujexion certaine au parti au pouvoir, dans les faits tout au moins, ne soient mises en cause ni chez les uns, ni chez les autres.

De leur côté, les syndicats opérant à l'intérieur des pays capitalistes présentent, eux, encore davantage de différences dans leurs options stratégiques en vue d'assurer une vie meilleure aux travailleurs.

Les salariés étant composés d'êtres pensants, il va de soi qu'il y a perméabilité constante entre les courants d'idées animant une communauté humaine, tant sur le plan politique qu'au sein des organisations professionnelles. Il n'y a en effet aucun exemple, en Occident, de pays doté d'un parti révolutionnaire important et qui ne connaisse, par contre, que des syndicats réformistes. L'inverse est tout aussi vrai, même si l'histoire nous démontre qu'à l'occasion le parti communiste a conquis des syndicats dans des pays où il ne joue aucun rôle électoral.

Les lignes qui vont suivre n'engagent que leur auteur et n'ont d'autre but que de démontrer la fluidité de la philosophie syndicaliste à travers le temps; elles représentent un essai de fixer sur le papier quelques-unes de ses caractéristiques.

En particulier, nous nous concentrerons sur quelques aspects controversés du mouvement syndical qui, pour le grand public du moins, sont souvent l'objet de confusions fréquentes.

ORIGINE DU SYNDICALISME

Les historiens divergent de quelques dizaines d'années sur la date des origines du syndicalisme. Notre but n'étant pas de faire de l'histoire, nous constaterons simplement que l'apparition des premiers mouvements de révolte concertée des ouvriers correspond avec la diffusion parlée ou écrite de la pensée des contestataires de l'ordre social au début du XIX^e siècle.

La misère des travailleurs remonte, elle, plus loin en arrière. Au XVIII^e siècle, la férule de la bourgeoisie était si puissante, l'influence du clergé si déterminante, que les conditions nécessaires à l'éclosion de mouvements de résistance des travailleurs à l'ordre établi n'ont été que rarement réunies.

Pourtant, les concentrations de travailleurs dans les manufactures étaient déjà réalisées en Angleterre en 1763, dès la mise au point par James Watt de la machine à vapeur.

Mais l'individualisme des paysans absorbés par la fabrique ne favorisa guère l'action collective des « damnés de la terre » du début de la révolution industrielle.

Quelques citations, que nous tirons de l'*Histoire du Travail* de Pierre Jaccard, démontrent bien l'état d'esprit de la classe au pouvoir à l'époque.

En 1642, dans son testament politique, Richelieu disait: « Si les peuples étaient trop à leur aise, il serait impossible de les contenir dans les règles de leur devoir, s'ils étaient libres de tributs, ils penseraient l'être de l'obéissance; il faut les comparer aux mulets qui, accoutumés à leur charge, se gâtent plus par un long repos que par le travail. »

Plus près de nous, le 5 mai 1807, d'Osterode, Napoléon écrivait: « Plus mes peuples travailleront, moins il y aura de vices; je serais disposé à ordonner que le dimanche, passé l'heure des offices, les boutiques fussent ouvertes et les ouvriers rendus à leur travail. »

Dans les années 1830, le docteur Villermé s'exprimait comme suit: « A Mulhouse, sur cent enfants nés dans les familles de simples ouvriers des filatures, vingt-sept seulement atteignaient l'âge de dix ans, les survivants n'étaient plus que dix-sept à vingt ans, six à quarante et un à soixante ans. »

Un peu plus tard, en 1831, Casimir Périer, banquier, industriel et ministre de l'Intérieur, écrivait dans le *Journal des Débats*: « Il faut que les ouvriers sachent bien qu'il n'y a de remède pour eux que dans la patience et la résignation. »

Ces citations, espacées dans le temps, sont un pâle reflet de la spoliation dont furent victimes les travailleurs de l'époque, ouvriers de l'agriculture, des manufactures, des mines ou des ateliers mécaniques.

Pourtant, la plupart des premiers guides de la pensée socialiste, notamment Saint-Simon, Fourrier, Proudhon, croyaient que le progrès social s'accomplirait

sans heurts. Ils furent les utopistes de l'époque du socialisme idéal. A l'opposé, Engels et Marx furent les dialecticiens de la pensée du matérialisme historique dont s'inspire encore, pour l'essentiel, le communisme contemporain; ils préconisaient, eux, la prise du pouvoir par la classe ouvrière au travers d'une intensification de la lutte des classes.

DÉBUTS DIFFICILES

Dans ses débuts, le syndicalisme fut caractérisé par la lutte pour la survie biologique des salariés et de leurs familles. Des organisations uniquement corporatives, fragiles, souvent défaites, eurent d'abord comme seule politique la protection et l'amélioration des salaires, la diminution des horaires de travail. Au début du siècle passé, elles furent souvent obligées de chercher refuge dans les mutuelles pour échapper aux lois napoléoniennes de Le Chapelier qui prohibaient toute association de maîtres ou d'ouvriers.

Ces timides manifestations de résistance ouvrière à l'exploitation patronale furent durement réprimées, souvent noyées dans le sang, par des employeurs qui pouvaient compter sur l'appui inconditionné des forces de l'ordre au service du pouvoir politique monopolisé par la bourgeoisie.

Cette collusion du pouvoir politique et du pouvoir économique fut déterminante quant au cheminement de la pensée des militants de l'action ouvrière qui estimèrent que la conquête du premier était indispensable pour maîtriser le second. L'action politique révolutionnaire était née. Elle allait influencer jusqu'à nos jours la philosophie du syndicalisme dans un certain nombre de pays occidentaux.

Notre pays connut, dans une moindre mesure, l'état de misère de la classe travailleuse. Dépourvu de matières premières, son industrialisation suivit les voies d'eau pour en utiliser l'énergie, échappant ainsi aux grandes concentrations industrielles anglaises, allemandes ou françaises. De plus l'ouvrier manufacturier helvétique, moins déraciné par cette atomisation de la production industrielle que le travail à domicile favorisait, ne perdit pas totalement contact, de ce fait, avec le travail de la terre qui lui assura, pendant des périodes difficiles, un ravitaillement providentiel.

Entre autres particularités historiques, cette différence avec l'évolution industrielle des pays limitrophes atténuua le paupérisme des ouvriers, ainsi que la rigueur des affrontements avec le patronat plus libéral, au sens économique du terme, qu'en France notamment.

Cependant, l'introduction des métiers à tisser automatiques en Angleterre, en avivant la concurrence, eut comme conséquence une aggravation de la condition ouvrière et une exploitation sans scrupule des enfants. Des milliers d'entre eux, en Suisse orientale particulièrement, travaillèrent jusqu'à 12 heures par jour et souvent la nuit, dès l'âge de 8 ans déjà.

Ce sont cette situation économique à l'étranger comme en Suisse, cette soif de gain des classes dirigeantes, ce mépris à peine voilé de la bourgeoisie à l'égard du monde du travail qui aspirait alors davantage à voir fleurir une rose sur la table familiale qu'à conquérir le pouvoir, qui créèrent l'école d'abnégation, de courage, de générosité que fut, qu'est encore, le syndicalisme.

PREMIÈRES DIVERGENCES

Examinons maintenant son évolution doctrinale à partir du moment où ses structures ont commencé à se dessiner. Nous délaisserons le mouvement anarchiste, animé en son temps par Bakounine dans la région alémanique, Coullery dans le Jura; non pas parce qu'ils ne méritent pas qu'on s'attache à l'idéal qu'ils défendaient, s'inspirant de l'axiome « Ni Dieu ni maître », mais parce que, s'il a ressurgi dans le monde étudiant, l'anarchisme a quasiment disparu en tant que philosophie active au sein de la classe ouvrière.

Il subsiste donc deux tendances contemporaines. Celle qui s'alimente dans son essence spirituelle aux sources du socialisme démocratique et celle qui s'inspire du communisme, c'est-à-dire de la volonté de renverser le capitalisme par la force si les conditions politiques sont réunies, par étapes successives dans le cas contraire. Occupons-nous d'abord de la seconde.

LES RÉVOLUTIONNAIRES

C'est vers la suppression du capitalisme que les syndicats à tendance communiste, notamment la CGT en France et la CGIL en Italie, orientent leur action; ils partent du préalable que l'avenir de l'humanité, et singulièrement des travailleurs, ne peut s'établir sur des bases durables et profitables pour elle et pour eux tant que sévit le capitalisme qui permet l'exploitation de l'homme par l'homme.

Officieusement, ces deux puissantes confédérations se refusent à admettre leur caractère d'organisation communiste. Pourtant l'écrasante majorité de leurs dirigeants ne répudie pas ses opinions d'extrême-gauche et quiconque connaît la discipline idéologique qui cimente l'unité du P. C. sait que la liberté de manœuvre dont ils pourraient disposer n'existe que sur la forme et ne peut mettre en question le fond.

Il s'agit donc davantage pour eux de ménager la susceptibilité d'affiliés ou de sympathisants non communistes afin de garder intacte l'influence certaine que ces deux organisations conservent dans leur pays respectif, malgré Staline, malgré Budapest, malgré la récente invasion russe en Tchécoslovaquie, sans parler du schisme au sein du parti marxiste. La stratégie vise au renversement du capitalisme; jamais, sur les questions fondamentales, les options de ces deux centrales ne se sont écartées des prises de position du parti communiste de leur pays respectif, ce qui les catalogue plus que les affinités politiques des dirigeants.

La tactique apparente, elle, ne s'écarte pas de celle des syndicats réformistes, sinon que la forme des revendications et leur dépôt dans le temps restent axés sur les impératifs politiques de l'heure; ainsi, le contrôle de la situation est constant et sert même, de manière indirecte, la politique du Parti communiste ou, dans les moins bonnes circonstances, ne la dessert en tout cas pas.

La politique contractuelle, la participation ou rencontre au sommet avec le gouvernement, les mouvements de grève ne sont, pour les syndicats révolutionnaires, que les moyens d'un but: renverser l'ordre bourgeois établi, plutôt qu'une politique d'ensemble visant à l'amélioration constante, graduelle, de la condition ouvrière. Il est vrai que les circonstances nées de la Deuxième Guerre mondiale ont quelque peu modifié la stricte ordonnance du processus révolutionnaire tel qu'il était envisagé avant la répartition des zones d'influence américaine et russe issue des hostilités.

La coexistence pacifique, à défaut de paix réelle, implique une retenue dans l'audace politique des deux camps en présence; ceci nous vaut les protestations verbales des Américains lors de l'invasion de Prague et le retrait des fusées offensives russes à Cuba. De ce fait, certaines données se sont modifiées et nous ont valu, lors des événements de juin en France, une retenue certaine du P.C. et, par conséquent, de la CGT. Cette réserve n'aurait certainement pas été observée dans d'autres circonstances historiques, bien que la coexistence n'ait pas été, à elle seule, le facteur déterminant de cette attitude.

La doctrine apparemment plus claire du syndicalisme révolutionnaire devient donc plus difficile à suivre; les données de la politique internationale, ainsi que la venue dans le circuit du maoïsme vont singulièrement compliquer la tâche de l'observateur et même celle du militant engagé pour déterminer, dans les méandres de la ligne politique du syndicalisme révolutionnaire, ce qui est opportunisme momentané ou modification de cap.

LES RÉFORMISTES

Examinons maintenant plus complètement l'évolution doctrinale des syndicats qui se rattachent à ce qu'il est commun d'appeler la ligne réformiste, mais que nous dénommerons démocratique; elle a inspiré, entre autres, l'Union syndicale suisse (USS), l'organisation majoritaire du syndicalisme dans notre pays, et cela dans ses grandes lignes dès sa constitution en 1880.

Il serait vain de prétendre que cette ligne démocratique l'a emporté tout naturellement et qu'elle n'ait pas subi de durs assauts dans le passé surtout de la part des partisans de la III^e Internationale; ceux-ci, en l'occurrence les communistes, s'efforcèrent d'utiliser le syndicalisme comme tremplin de la lutte politique révolutionnaire, moyen non négligeable d'un entraînement permanent des masses vers la lutte des classes.

Il est piquant de remarquer que, dans cette lutte d'influence pour la conquête du pouvoir syndical, les anarchistes, ou anti-autoritaires comme on les dénommait,

hostiles au réformisme, furent de redoutables adversaires des communistes et, en ce sens, contribuèrent indirectement au renforcement de la tendance démocratique.

En ce qui concerne la Suisse, cette remarque est surtout valable pour le bassin lémanique et le Jura, car le mouvement anarchiste n'a jamais fait sérieusement surface outre Sarine.

Constituée en 1880, l'USS, qui venait de s'extirper de l'Union Ouvrière groupant syndicats, partis politiques, caisses maladie et Grütli, se donna des statuts dont le préambule suivant fixait l'orientation momentanée: « L'USS a comme tâche de lutter pour l'élévation du niveau de la classe ouvrière et la protection de ses intérêts économiques, l'obtention de la jouissance universelle égale pour tous des produits du sol et du sous-sol. »

LA RECHERCHE D'UNE DOCTRINE

Cette déclaration concrétisait indubitablement les aspirations de l'époque visant à la suppression du salariat et à la socialisation des moyens de production, du moins dans les rangs des travailleurs engagés.

Au congrès de Bâle, en 1906, l'engagement fut plus net encore puisqu'une nouvelle rédaction précisa que l'activité de l'Union syndicale suisse « se situe sur le terrain de la lutte des classes ». Ce texte, dans un nouveau Congrès en 1908, devint « sur le terrain de la lutte prolétarienne ».

Cette déclaration d'intention ne fut pas purement platonique et destinée à satisfaire les contestataires de l'époque, puisque la troupe intervint à plusieurs reprises contre les travailleurs en lutte. Les privations des travailleurs pendant la Première Guerre mondiale, et surtout la prise du pouvoir par les soviets en 1917 qui éveilla, au sein de la classe ouvrière, de solides espoirs d'un monde meilleur, créèrent une psychose favorable à une ligne plus dure; elle se manifesta par la grève générale du 12 au 14 novembre 1918.

La tendance temporisatrice du comité d'Olten dirigeant l'action fut habilement exploitée par les communistes qui, disposant de solides plates-formes à Zurich, et Bâle et Genève, s'efforcèrent de créer un front commun dont ils auraient été la source inspiratrice. C'est à partir de cette période, plus particulièrement de 1917 à 1930, que l'Union syndicale suisse connut ses jours les plus sombres, contraignant certaines de ses fédérations à dissoudre quelques sections locales afin d'assurer à la tendance démocratique majoritaire la cohésion nécessaire à l'accomplissement des tâches syndicales.

ASSAUTS REPOUSSÉS

Le Congrès d'Interlaken, en 1927, marqua toutefois l'échec des efforts extrémistes pour prendre la direction de l'Union syndicale suisse, puisqu'à cette occasion une révision des statuts fit disparaître les allusions au jargon marxiste que symbo-

lisaient notamment les termes « socialisation des moyens de production et abolition de la domination de classe ». Une situation analogue à cette période de 1917-1930, quoique bien moindre dans ses effets, se renouvela encore en 1939, lors du pacte germano-russe, puis en 1957, lors des événements de Budapest.

La situation doctrinale est plus nette encore à la suite du Congrès de Bienne en 1933. En effet, le passage suivant est significatif de cette évolution: « Au point de vue religieux, l'Union syndicale suisse est neutre et indépendante dans le domaine politique.

Les syndicats s'affirment pour les principes de la démocratie. Par la propagande et un travail pratique, ils veulent gagner la population à leur conception d'une réglementation sociale équitable. Cette tâche presuppose l'existence d'un Etat démocratique et des libertés démocratiques. C'est pourquoi les syndicats mettent tout en œuvre pour la démocratie et son développement. Les syndicats revendiquent également pour eux le droit de disposer de soi librement et ils lutteront énergiquement contre toute tentative de limiter leur liberté et leur autonomie ».

On voit donc que si apparemment la ligne démocratique s'est imposée depuis 1880, les coups de boutoir n'ont pas manqué à l'USS en vue de lui faire changer de cap et de se ranger dans le camp des partisans de la III^e Internationale.

TOURNANT DE LA POLITIQUE SYNDICALE

Cependant, après la crise mondiale de 1937, un événement se produisit qui allait influer sur la politique syndicale des trente années suivantes, donnant au syndicalisme helvétique une ligne qui lui est propre. Ce fut la conclusion de la première grande convention nationale de l'industrie des machines, appelée depuis communément paix du travail.

Cette convention qui vient, non sans quelque mal, d'être renouvelée pour cinq ans le 1^{er} juillet de cette année, innovait dans ce sens « que les parties contractantes s'efforceraienr de trouver une issue à leurs différends par la voie de la conciliation et de l'arbitrage. »

Cette nouvelle politique dans les relations du travail et du capital visant à supplanter l'usage de la force par la raison fut naturellement violemment attaquée par l'extrême-gauche et, au début tout au moins, mal comprise par la gauche démocratique; elle suscita des remous divers au sein du mouvement syndical d'alors, tandis qu'en face une partie importante du patronat restait sceptique sur les chances syndicales d'honorer, dans les faits, la signature engagée.

Pourtant ce fut cette convention de l'industrie des machines qui donna le ton, en 1937, à toute la politique syndicale suisse; dans le secteur privé tout au moins elle innova depuis cette date en rompant avec une politique de lutte et de méfiance réciproque. Les partenaires sociaux de l'époque ouvrirent ainsi la voie à un régime

certes imparfait — et nous aurons l'occasion d'y revenir — mais qui eut néanmoins le mérite de mettre face à face les milieux de l'économie et des salariés. Il les contraignit à rechercher continuellement une synthèse de leurs opinions autour du tapis vert plutôt que d'en découdre dans la rue par le jeu de la grève et du lock-out, et cela dans l'intérêt du pays tout entier, sinon des doctrinaires de tous poils.

La possibilité, pour le mouvement syndical, de réaliser sur le terrain du droit privé un certain nombre de ses revendications le conduisit automatiquement à mettre une sourdine à ses appétits législatifs antérieurs et cette évolution se fit sentir tout au long de ses prises de position depuis 1937.

En 1941 déjà, l'USS se prononçait en faveur de la communauté professionnelle « en tant qu'instrument d'une collaboration des organes syndicaux et des associations patronales dans les domaines des intérêts professionnels et économiques communs. »

Une injonction du Congrès de Lausanne en 1957 lui donna un nouveau programme élaboré par le comité syndical à destination du Congrès de Bâle en 1960 qui en adopta les grandes lignes. Cette nouvelle Charte se distingue par son absence totale de dogmatisme et son réalisme. On y remarque une préférence marquée en faveur de la communauté professionnelle lorsqu'elle affirme « que la collaboration des divers groupements économiques peut permettre de résoudre la plupart des problèmes économiques et sociaux. »

Un même satisfecit est accordé à l'initiative privée lorsque, sur le plan économique, il est fait allusion « aux forces créatrices de l'individu. »

Ce coup de chapeau au libéralisme n'empêche toutefois pas l'USS de prôner l'intervention de l'Etat pour assurer la coordination de l'activité économique, l'expansion et la stabilisation des prix. De même le Congrès de Bâle admet que les critères d'efficacité et d'intérêt général sont déterminants dans les choix de gestion privée, collective ou mixte.

Sur le plan des rapports sociaux, la loi et le contrat représentent la règle d'or avec une préférence marquée pour le contrat, dans le secteur privé tout au moins, le recours à la loi ne devant intervenir qu'en cas de faiblesse manifeste de l'organisation syndicale, et en principe sur le plan fédéral seulement.

NÉCESSITÉ D'UN SYNDICALISME LIBRE

Ces lignes directrices sont encore soulignées par le rapport présidentiel: « Nous ne voulons ni d'un régime de conciliation et d'arbitrage obligatoire ni d'une tutelle quelconque de l'Etat. »

La participation des travailleurs doit être assurée par le droit à l'information et à la discussion au sein des entreprises « le personnel doit être renseigné sur les faits importants concernant l'exploitation de l'entreprise. »

En matière de politique sociale, le document de base préconise un système complet de sécurité sociale « afin que personne ne dépende d'une assistance à bien plaisir ou ne soit lésé dans sa dignité .»

Sur le plan politique, l'Union syndicale suisse renouvelle son attachement à des principes, définis depuis 1902 déjà, de neutralité confessionnelle et d'indépendance en matière politique. Il vaut la peine d'extraire à ce propos quelques passages significatifs du programme de travail de 1960: ... « L'Union syndicale affirme et défend les principes de la démocratie. Par le moyen de l'information et de l'action syndicale, elle s'emploie à gagner l'opinion à sa conception d'un ordre social équitable. Cette activité suppose le fonctionnement normal d'une démocratie qui garantit les libertés individuelles. C'est pourquoi l'Union syndicale suisse ne néglige rien pour assurer le maintien de la démocratie et pour en améliorer les institutions. Elle revendique pour elle-même la liberté d'action et combat énergiquement toute tentative de la limiter. »

...» D'autre part, le travailleur a le devoir moral d'adhérer aux syndicats libres qui le représentent et défendent efficacement ses droits et ses intérêts. »

» Toute division du syndicalisme commandée par des mobiles idéologiques, politiques, religieux ou confessionnels en affaiblit l'influence et doit être rejetée. »

» La tolérance en matière religieuse, la neutralité confessionnelle et l'indépendance à l'égard des partis politiques sont la condition de l'existence d'un mouvement syndical libre et uni. Cependant, si elle est neutre en matière religieuse et confessionnelle, l'organisation syndicale a le devoir de préserver de toute offense les sentiments religieux de ses membres et de faire respecter la tolérance. L'indépendance sur le plan politique signifie que le mouvement syndical repousse toute allégeance quelconque à l'égard d'une idéologie politique ou d'un parti. »

Comme on peut s'en rendre compte, le nouveau programme confirme la tendance générale marquée depuis 1927 au Congrès d'Interlaken qui confiait au mouvement syndical le soin de réaliser davantage de justice sociale par les voies les plus directes. Cette voie altère évidemment quelque peu la pureté originelle de la doctrine admise au travers des congrès du premier demi-siècle d'existence de l'USS qui mettait l'accent sur la lutte des classes comme moyen de réaliser les objectifs majeurs du syndicalisme.

Faut-il en déduire qu'en choisissant cette voie le syndicalisme suisse ait vendu ses droits d'aînesse, renié sa foi en l'avènement d'une société plus humaine, plus fraternelle ? L'extrême-gauche le prétend, elle qui se croit le meilleur défenseur de l'orthodoxie en matière révolutionnaire. Il devient toutefois facile de prétendre que le syndicalisme libre se trouve en bonne compagnie sur ce terrain puisque, au sein des partis marxistes, les épithètes de renégats, d'opportunistes, de déviationnistes, pour n'employer que les termes les plus modérés, sont devenus monnaie courante.

Nous irons jusqu'à dire que le capitalisme s'est adapté aux temps modernes dans les Etats techniquement avancés, dans une mesure incomparablement supérieure à la plupart des partis révolutionnaires, devenus conservateurs grâce à l'attachement manifesté à des formules dépassées par l'évolution contemporaine et à l'influence d'un appareil bureaucratique d'une rigidité sans exemple.

Le syndicalisme, pour sa part, n'est pas à l'abri de la sclérose. Il a toutefois pour lui l'avantage d'être confronté jurement d'une part avec les masses ouvrières non sectarisées, d'autre part avec les problèmes de l'économie moderne ce qui l'oblige à une adaptation constante de ses moyens d'action pour réaliser ses objectifs.

LES TRANSFERTS DU POUVOIR

Il serait vain de nier que le pouvoir effectif est de plus en plus détenu par les forces économiques, ce qui peut être regrettable sur le plan de l'exercice de la démocratie politique mais qui n'en est pas moins une réalité à laquelle il faut faire face.

Le syndicalisme devrait-il donc sacrifier des dizaines d'années de luttes entreprises pour une conquête aléatoire du pouvoir politique ? Devrait-il finalement constater avoir couru après une chimère et que tout est à recommencer pour la prise du pouvoir économique qu'il n'acquerra et conservera quand même que par la dictature à laquelle il a résolument tourné le dos ?

Et s'il accepte cette dictature nécessaire (pour autant qu'il soit suivi des masses), aura-t-il réalisé la démocratie économique, donné le pouvoir effectif aux travailleurs ? Ce n'est en tout cas pas la Russie soviétique, après 52 ans de pouvoir dictatorial, qui donnera la réponse souhaitée (exception faite de l'expérience yougoslave).

Or, il n'est pas téméraire d'affirmer que le carcan de la dictature politique pèsera de plus en plus aux masses de salariés, que ce soit dans les pays communistes ou capitalistes, en fonction notamment de l'évolution technocratique contemporaine qui, en élevant sans cesse les exigences intellectuelles des salariés, augmente leur soif d'épanouissement personnel en les éloignant d'un régime trop contraignant.

L'évolution en cours dans les pays communistes et le « printemps de Prague » sont significatifs à cet égard ; ils démontrent que le mouvement du pendule va dans le sens d'une libéralisation que le pouvoir politique de ces pays se devra d'accorder, sinon de favoriser, ne serait-ce que pour assurer sa survie.

Nous ne prétendons pas qu'historiquement une certaine dictature n'ait pas été nécessaire dans un grand pays comme la Russie comptant une majorité d'analphabètes en 1917, afin de pallier son retard sur les pays occidentaux.

Les peuples savent toutefois par expérience — ceux d'Allemagne, d'Espagne et du Portugal en particulier, sans parler des pays d'Amérique latine — qu'il est plus facile d'instaurer une dictature dans certaines conditions historiques données

que de s'en débarrasser. Le régime et les hommes bénéficiant du pouvoir absolu éprouvent toujours une peine infinie à s'en dessaisir au profit du peuple après en avoir goûté les avantages.

Toutefois dans nos pays occidentaux et en Suisse en particulier, les conditions de 1917 de la Russie tsariste sont loin d'être réalisées; à moins d'une catastrophe économique consacrant la faillite du capitalisme et qui radicaliserait l'ensemble des salariés, il est pour le moins hypothétique d'espérer une dictature du prolétariat comme carte d'action politique valable.

LE DIFFICILE EXERCICE DES DROITS DÉMOCRATIQUES

Le réformisme dont s'inspire, entre autres, le syndicalisme en Suisse, ne signifie donc pas une abdication devant « les lois d'airain du capitalisme »; il est le résultat d'une analyse approfondie des possibilités qui lui sont offertes d'améliorer, dans un régime de liberté, les conditions de vie des salariés et de ceux qui lui font confiance.

Nos contradicteurs nous objecteront que, s'il est exact que cette doctrine a permis que les pauvres deviennent moins pauvres, elle n'a pas empêché les riches de devenir plus riches. A quoi nous répondrons: « A qui la faute si ce n'est, en tout premier, aux salariés eux-mêmes, pris dans une notion large, dont malheureusement l'intelligence politique insuffisante ne leur a pas permis de mettre sur pied la force de pression dont, étant le nombre, ils pourraient disposer ?

Représentant en effet dans notre pays le 87 % de la population active, disposant d'un arsenal de moyens que notre démocratie met à leur disposition — droit d'association, référendum, initiative — il semble à première vue paradoxal qu'ils n'aient pas encore façonné l'outil qui leur permettrait de modeler la société à l'image de leurs intérêts supérieurs.

La place nous manque évidemment pour analyser toutes les raisons qui contraignent, momentanément du moins, une minorité de salariés à exercer seule au profit de tous ce rôle de force de pression sur l'appareil économique et politique de la bourgeoisie.

Signalons néanmoins au passage deux d'entre elles:

- 1) Le demi-million de salariés étrangers non véritablement assimilés;
- 2) et les 750 000 femmes exerçant une activité salariée qui, en partie du fait de la ségrégation politique dont elles font l'objet dans notre pays, restent en dehors de la vie syndicale, estimant, dans leur majorité, que le syndicat est l'affaire des hommes.

Le faible taux de syndicalisation de ces deux catégories de salariés hypothèquent lourdement le rayonnement syndical.

De même le jeune salarié choyé par un appareil économique qui se livre à une recherche effrénée de main-d'œuvre, dispose, grâce à la conjoncture, d'une force de pression individuelle considérable. Cette force de pression personnelle lui permet d'accéder à un certain standing qui le détache des luttes collectives dont il ne ressent pas l'utilité immédiate.

Le développement considérable des services qui est le fait de toute économie moderne en extension, en augmentant le nombre des employés et des techniciens, contribue à accroître le poids mort des salariés qui, par leur individualisme ou par leur indifférence, sinon leur hostilité à la vie syndicale, empêchent celle-ci de développer sa force de frappe au rythme souhaité.

Ces constatations ne font qu'effleurer quelques-unes des raisons qui empêchent le syndicat, helvétique entre autres, de disposer des instruments dont il aurait besoin pour exercer sa mission; mais elles font toucher du doigt l'impérieuse nécessité pour le syndicat de rester indépendant aussi bien du pouvoir politique que, singulièrement, des partis politiques, comme relevé plus haut.

Si, comme cela fut trop souvent le cas dans le passé, les réunions syndicales devenaient le champ clos de l'agitation politique, chaque faction essayant de faire prévaloir ses thèses, il est bien évident que ces empoignades ne feraient qu'ajouter des germes de division au sein des salariés engagés syndicalement (qui, rappelons-le, ne représentent que 40 % des salariés), en rebutant par avance ceux qui seraient tentés de trouver une place dans l'action syndicale.

C'est, en même temps, expliquer le pragmatisme dont fait preuve le syndicalisme helvétique, et l'Union syndicale suisse en particulier, dans son action quotidienne.

Ce pragmatisme lui permet d'une part d'éviter la paralysie que ne manquerait pas de provoquer une doctrine trop rigide, d'autre part d'échapper aux passes d'armes, divisions et pertes de temps que son élaboration ne manquerait pas de provoquer.

L'INDÉPENDANCE INDISPENSABLE

L'indépendance à l'égard des partis politiques n'est pas, pour le syndicalisme, une manifestation d'aversion pour la chose politique — la vie d'une nation n'étant en réalité qu'une succession de faits politiques — mais surtout une mesure de prudence qui lui permet de sauvegarder à la fois son unité et sa souveraineté et, précisément, de s'occuper des faits politiques dans une perspective unitaire à l'abri des consignes téléguidées.

Les syndicats ne pourraient modifier le credo de non-allégeance au pouvoir politique, même si celui-ci était représenté par des élus de la classe ouvrière, après une victoire de celle-ci; ils risqueraient en effet que soit compromis, sinon annihilé, leur

indispensable pouvoir de contestation, situation endurée par ceux que les dictatures de droite ou de gauche ont annexés.

Revenons à l'action économique, base de l'action principale du syndicalisme.

Nous avons évoqué les mutations du capitalisme moderne que d'aucuns intitulent néo-capitalisme par opposition à une certaine sclérose des appareils politiques à laquelle n'échappent pas totalement les syndicats.

L'imagination du capital pour diversifier et augmenter son influence en deça et au-delà des frontières par le jeu des concentrations économiques n'a pas, actuellement du moins, suscité une méthodologie parallèle des syndicats afin d'édifier les parades adéquates. Leur taux de syndicalisation insuffisant entraîne pour eux une perte sur deux tableaux: en moyens financiers et en diffusion des mots d'ordre d'une part tandis que, d'autre part, le vieillissement des cadres de l'époque héroïque, vivant sur la lancée d'un passé glorieux mais dépassé, freine le rajeunissement des méthodes d'action.

De ce fait, l'instrumentation syndicale disponible reste désuète pour faire face aux consortiums cosmopolites déjà en place et qui se renforcent chaque jour; de plus, le partage en deux fédérations mondiales des zones d'influence syndicale ne facilite pas la réunion des moyens nécessaires à l'élaboration d'une politique commune ni à la mise sur pied des instruments de cette politique.

Dans certains cas, dont le nombre va en s'amplifiant, la négociation collective, pierre angulaire de la politique économique moderne, voit poindre ses limites. En effet, lorsqu'il s'agit d'une entreprise à ramifications internationales, la convention ne peut étendre son pouvoir au-delà des frontières du lieu du conflit que par l'intermédiaire de véritables syndicats internationaux; or, la plupart des fédérations internationales ont des moyens limités et sont en butte à des intérêts nationaux divergents.

La rapidité, la diversité des moyens de transport, l'atomisation des centres de production et de matières premières dans des régions ou pays différents, permettent aux grands complexes économiques, actuels ou en formation, de ventiler la production du centre d'un pays, ou d'un pays à un autre, afin de faire échec à un mouvement, de « pourrir » ce dernier.

Ce ne sera pas toujours sans dommage pour l'entreprise; mais les ressources, les réserves de ces géants sont telles qu'ils peuvent s'octroyer ce luxe tant qu'ils n'ont pas à craindre une généralisation du conflit; celle-ci pourrait leur être imposée par une structuration appropriée de leurs partenaires sociaux mais, pour l'heure, elle n'est réalisée que dans peu de cas.

A ce propos, il n'est pas trop téméraire d'imaginer qu'une grève des programmeurs pourrait, demain, paralyser toute une entreprise plus sûrement qu'une grève classique des travailleurs manuels; cela, grâce à la concentration des moyens de

contrôle, de consultation et de synthèse sur l'ordinateur, accessoire indispensable à la direction d'un grand complexe économique moderne.

En admettant que cette structuration, que cette augmentation du taux de syndicalisation des masses et des cadres soit un fait dans un proche avenir — et le plus tôt sera le mieux — le syndicalisme verra-t-il sa doctrine actuelle visant à la participation et à la cogestion évoluer vers une réelle prise du pouvoir économique, lorsqu'en réalité il aura en main le maximum de moyens pour faire échec au monopole actuel des décisions que s'arroke le patronat ?

Il n'est pas interdit d'imaginer que ce pourrait être le cas dans tel ou tel pays à une échéance imprévisible, à condition que la conscience politique et l'unité philosophique des masses aillent de pair avec le renforcement de leur potentiel de combat économique. Mais cela paraît aléatoire car, à défaut, le pouvoir politique deviendrait le frein inévitable à la réalisation de ces aspirations. Ce qui, en tout cas, peut être tenu pour certain — car de l'avenir nul n'est maître — c'est que dans le présent les syndicats démocratiques, dans leur objectif à moyenne portée, attendent davantage d'une meilleure répartition de la plus-value, cela va de soi, mais aussi d'une réelle participation des travailleurs à la marche de leur entreprise en laissant au capital le soin des dernières décisions que d'une prise de possession effective des moyens de production.

Ce désir de participation — sinon de cogestion (ce dernier mot effrayant le patronat qui craint pour son autorité), — participation qui peut revêtir des formes multiples, est pour le moment encore ressenti d'une manière diffuse, inconsciente pour une grande partie des travailleurs. Questionnés individuellement, ceux-ci ont de la peine, dans leur majorité, à exprimer clairement leur volonté de s'affranchir et les conditions de cet affranchissement.

Ils ressentent toutefois intimement leur condition de voyageurs de deuxième classe engagés dans un train dont la direction, bonne ou mauvaise, est assurée par une minorité de voyageurs de première classe. Ils ne peuvent se dessaisir du sentiment, que la réalité quotidienne corrobore trop souvent, de n'être pour la direction qu'un facteur de production sans âme ni personnalité.

L'élite des salariés, et particulièrement les syndicalistes engagés, les cadres eux-mêmes bien souvent, souffrent par contre plus intensément de leur condition de dépendance du bon vouloir directorial; et il ne pourrait être question de faire perdurer une politique conventionnelle de paix absolue sans qu'un élargissement sérieux des pouvoirs syndicaux intervienne au sein de l'entreprise privée, publique, commerciale ou industrielle.

Aussi bienvenue qu'elle soit, la répartition d'une part des bénéfices ne réglera pas cette soif des salariés, des syndicalistes en particulier, de voir le capital être plus un moyen qu'un but: celui de servir la collectivité plutôt que d'asservir celle-ci à ses besoins.

Outre-Atlantique la doctrine syndicale, au cours de ces dernières décennies, résidait essentiellement dans la formule « davantage » ! En dehors du fait que celle-ci évolue aussi et qu'en Europe occidentale la soif de « davantage » n'est pas étanchée, peu s'en faut, il est certain que la place morale du salarié sur son lieu de travail deviendra la préoccupation majeure du syndicalisme démocratique de la deuxième partie du xx^e siècle, remplaçant l'objectif numéro un de la première moitié de ce siècle qui tendait essentiellement à satisfaire au minimum les moyens de survie biologique du salarié.

Cette évolution ira en s'accentuant au fur et à mesure que les impératifs de la société de consommation, en renforçant la capacité d'achat des travailleurs, rendront leur dépendance économique moins sensible.

Ce dialogue à ouvrir entre partenaires sociaux, au niveau du métier — ce qui est partiellement réalisé bien que d'une manière insuffisante — mais surtout au niveau de l'entreprise qui est le véritable berceau de la cellule sociale, ne peut naturellement se satisfaire d'échappatoires quant à sa qualité et doit déboucher sur une réelle confrontation avec la direction, des cadres, employés et ouvriers sur la politique générale à observer.

Cette confrontation sera d'autant plus nécessaire que les options à prendre dans le cadre des concentrations deviennent de plus en plus lourdes de conséquences pour les salariés; ceux-ci se satisferont de moins en moins d'apprendre, par un journal du matin, que la firme qui les occupe devra licencier ou transférer ailleurs tout ou partie du personnel.

Au siècle de la conquête des astres, il reste quelques coutumes moyenâgeuses de droit divin à réviser, à moins que le patronat n'attende que les salariés prennent cette fois-ci solidement le relai des étudiants contestataires.

Néanmoins, même en ayant acquis le statut espéré sous l'angle syndical, l'entreprise reste prisonnière du contexte général du pays.

Le libéralisme économique à qui, sur le plan purement économique, on ne saurait dénier un dynamisme incontestable, reste cependant empêtré dans des contradictions philosophiques évidentes. Tantôt il voudrait que l'Etat soit réduit à une simple force de police, tantôt il attend de ce dernier une aide que seul un régime politique disposant de pouvoirs étendus pourrait lui accorder.

Si, dans les secteurs de la production plus particulièrement, le syndicalisme démocratique peut donner sa caution à une économie libre, solidement tempérée par une force de contestation à la hauteur de sa mission afin que l'homme garde la première place, il ne peut toutefois se résoudre à accepter la politique du « laisser faire, laisser aller » sur le plan de l'économie nationale. Celle-ci se doit d'obéir à une concertation intelligente, à une planification souple de ses besoins, qu'une prospective à longue échéance lui aura permis de déceler.

L'aménagement judicieux du territoire et une politique fiscale équitable — qui réclament aux personnes physiques et morales, selon leur puissance financière, les dîmes indispensables à l'équipement rationnel des infrastructures du pays — sont deux volets entre autres d'une politique d'un Etat moderne qui ne doit rien au hasard et encore moins à la seule volonté de quelques puissants groupements d'intérêts particuliers.

Il y a donc dans la doctrine syndicale assez de souplesse pour donner parallèlement une place tant aux forces créatrices et dynamiques de l'individu dans une économie libre qu'au rôle régulateur de l'Etat, gardien de l'intérêt commun, seul critère en définitive de l'activité de tous.

Le syndicalisme démocratique a pour mission d'assurer à l'élément humain dans la société la seule place qui lui revient: la première. Il doit trouver dans sa propre puissance, que lui conféreront les salariés dont il est l'instrument, dans ses seules ressources d'initiative, d'audace et d'ingéniosité, le moyen de permettre aux travailleurs d'échapper aussi bien à l'arbitraire d'un état policier ou bureaucratique, qu'à l'emprise devenue plus souple, mais tout aussi décidée, des créateurs de plus-value, que ceux-ci la recherchent pour eux ou pour leurs mandataires.

Le syndicalisme est le représentant — potentiel aujourd'hui, authentique demain — de l'écrasante majorité de la nation; il ne peut décevoir les espoirs de tous ceux qui, de par le monde, ont souffert et souffrent pour qu'au-delà des partis et des religions il devienne l'architecte et le maçon d'une société nouvelle, synthèse de ce que l'Est et l'Ouest peuvent offrir de mieux à l'humanité; et il ne peut décevoir ceux qui attendent de lui qu'il réalise une société dont chaque être humain sera à l'abri du besoin par le labeur de tous, à l'abri des camps de concentration par la disparition des dictatures et à l'abri de la mort atomique par la volonté de vie et de paix de chacun.

Certes, la vallée de larmes n'est point encore totalement franchie, mais nous avons la certitude que l'autre versant sera bientôt en vue, grâce à la solidarité des hommes de bonne volonté dont les peuples, et particulièrement les syndicalistes de notre monde, ne sont point dépourvus.